



Service technique et de l'environnement

Programme de subventions en environnement

Volet commercial et communautaire

FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom de l'organisation :	
Nom de la personne-ressource :	
Courriel :	Téléphone :
Municipalité :	Adresse :
Statut du promoteur :	
<input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> Organisme à but non lucratif (OBNL) <input type="checkbox"/> Entreprise privée	
<input type="checkbox"/> Communauté autochtone <input type="checkbox"/> Institution d'enseignement	
PRÉSENTATION DU PROJET	
Titre du projet :	
Description du projet :	
Enjeux environnementaux visés par le projet :	

Objectifs quantitatifs visés :

Objectifs qualitatifs visés :

Calendrier de réalisation du projet :

PROMOTION ET VISIBILITÉ DU PROJET

Décrivez les acteurs et la clientèle qui seront touchés par ce projet.

Veillez décrire les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation prévues pour s'assurer de la pérennité et du rayonnement du projet.

Veillez décrire la manière dont vous prévoyez souligner la participation de la MRC La Haute-Côte-Nord dans votre projet.

COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET

Description des dépenses prévues :	Montants :

Avez-vous effectué une demande pour d'autres subventions?

--

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Aucune subvention ne sera accordée avant l'approbation du présent formulaire de demande d'aide financière.

Prévoyez quelques semaines à deux mois pour obtenir les résultats de votre demande de financement.

Dates butoirs :

- La date limite de la demande doit être déposée au maximum le 1^{er} novembre de l'année en cours
- Les pièces justificatives doivent être remises au maximum le 15 décembre de l'année en cours.
- Les factures doivent être datées à l'année en cours.
- Les preuves de réalisation du projet doivent être remises dans les quatre mois suivant l'octroi de la subvention (photos qui pourront être diffusées publiquement et rapport démontrant l'atteinte ou non des objectifs du projet).

GRILLE D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

(réservé à l'usage de la MRC)

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS EN ENVIRONNEMENT		
	oui	non
Volet commercial —Le titulaire de l'aide est une industrie, un commerce ou une institution (ICI) exerçant une activité économique et payant un tarif associé à la gestion de matières résiduelles à l'une des municipalités sur le territoire de la MRC ou à la communauté innue Essipit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Volet communautaire —Le titulaire de l'aide est une municipalité, une communauté autochtone, une école, ou un OBNL.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le demandeur possède une adresse sur le territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet vise la réduction des déchets.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le financement sert à la création de nouvelles mesures ou réductions additionnelles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet comprend des dépenses admissibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est accompagné de mesures d'ISÉ.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet ne vise pas l'achat et l'installation d'ilots de tri et de bacs de récupération.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le demandeur a contacté le ou la conseillère pour une discussion d'évaluation du projet. Date : / /	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères d'évaluation	Note	Commentaires
Importance du projet pour la GMR du demandeur (Pourcentage du volume ou tonnage détourné estimé)	/30	

<ul style="list-style-type: none"> - + de 50 % du volume ou tonnage détourné = 30 pts - 50 % = 25 pts - À chaque tranche de 10 % inférieure à 50 % = 5 pts en moins (ex. : 40 % = 20 pts) 		
Pérennité de l'aide <ul style="list-style-type: none"> - Aide pour plus que 10 ans = 25 pts - Aide 7 à 10 ans = 20 pts - Aide 5 à 7 ans = 15 pts - Aide 3 à 5 ans = 10 pts - Aide 1 à 3 ans = 5 pts - Moins d'un an = 2 pts 	/25	
Respecte la hiérarchie des 3 R-V <ul style="list-style-type: none"> - Réduction à la source ou réemploi = 20 pts - Recyclage ou recyclage sur place = 15 pts - Compostage ou autre valorisation= 15 pts 	/25	
Utilité de la subvention pour le projet <ul style="list-style-type: none"> - Le projet ne voit pas le jour sans l'aide = 20 pts - Importante = 15 pts - Utile = 10 pts - Accessoire = 5 pts 	/20	
Total des points accordés	/100	

BILAN DE L'ÉVALUATION		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
75-100 points	60-74 points	0-59 points
Projet recommandé 1 ^{ère} priorité	Projet recommandé 2 ^{ème} priorité	Projet non recommandé ou non admissible

AUTRES COMMENTAIRES DU OU DES ÉVALUATEURS

--

COMITÉ D'ÉVALUATION		
Direction du Service technique et de l'environnement	Date :	Signature :
Conseiller(ère) du Service technique et de l'environnement	Date :	Signature :